



# BULLETIN D'INFORMATION

Numéro 19 – 3 mai 2023

## ARRÊTÉ DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté interministériel du 3 avril 2023, publié au journal officiel du 3 mai 2023, notre commune a **été reconnue sinistrée** pour le phénomène de **sécheresse** et réhydratation des sols survenu au cours de l'année **2022**.

Aussi, si vous êtes concernés par des dégradations, vous disposez d'un délai de **30 jours à compter de la parution de l'arrêté** pour déposer, au besoin, un dossier de demande d'indemnisation auprès de votre compagnie d'assurances. Il vous sera demandé par votre assureur de spécifier la période de reconnaissance. Celle-ci va du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022.

## CINÉMA HORS LES MURS

La séance de cinéma en plein air est renouvelée cette année encore et elle se déroulera le **samedi 12 août à 21h30 au boulodrome**. Le film projeté sera connu prochainement.

## CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ

Le centre territorial de santé de Plaisance-du-Gers est ouvert depuis le 2 mai au 2, rue de l'Adour. Il compte quatre médecins recrutés par le Département : Dr Sallerin, Dr Gebbink, Dr Vayrac et Dr Laurenson (qui commencera courant mai).

Les rendez-vous se prennent toujours au même numéro : **05 32 48 00 05** ou sur [mondoc.gers.fr](http://mondoc.gers.fr)

## ET TOUJOURS : LE BULLETIN D'INFORMATION DÉMATÉRIALISÉ

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de recevoir le bulletin d'information directement dans votre boîte mail. Pour ce faire, écrivez-nous à : [info@mairie-ladeveze-riviere.fr](mailto:info@mairie-ladeveze-riviere.fr)

**Le Conseil Municipal**

**Pour contacter la mairie :**

05 62 69 39 12

[mairie.ladeveze-riviere@orange.fr](mailto:mairie.ladeveze-riviere@orange.fr)